

Le chiffre du mois

784

C'est le nombre de **nouveaux professionnels** issus de la promotion 2012-2016, **dernière promotion** en quatre ans !

Les quotas

En mai, la FNEO a lancé sa **grande campagne** pour la promotion du **respect des quotas**. Régulièrement, le nombre d'étudiants à admettre en première année, fixé par un arrêté ministériel, n'est pas respecté :

À cause d'une mauvaise organisation globale, **des promotions sont incomplètes** à la rentrée et des candidats sont laissés sur le carreau !

La FNEO a donc contacté tous les acteurs :

- **Les ministères** qui doivent publier l'arrêté suffisamment en avance pour que les centres de formation s'organisent
- **Les centres de formation** qui doivent anticiper les désistements en créant une liste complémentaire suffisamment longue et rappeler les candidats
- **Les candidats** qui doivent rappeler les centres de formation en cas de désistement

C'est **maintenant** qu'il faut agir ! Pour rappel, à la rentrée 2015, dans toute la France, ce sont **40 places** qui n'ont pas été pourvues !

Partenariat

Le Cabinet AXA S&F qui sont-ils ?

Stéphane et Fabienne, 2 libéraux au sein d'un **cabinet d'assurances** Globe Trotteur et Bonne Humeur ! Voilà bientôt **3 ans** que nous sommes fiers de notre partenariat avec la FNEO, sans oublier les partenariats locaux ! Voilà 3 ans que nous avons fait le choix de vous accompagner dès vos années de formation et tout au long de votre vie.

Une seule chose à faire : contactez nous !

Portable/Mails/SMS/Messenger par tous les temps !

Fabienne Lebout : 06 80 05 93 88 // Facebook : Cabinet AXA Fabienne Lebout

Stéphane Waterlot : 06 61 16 45 19

L'avenant 15

Le 30 mai 2016, l'**Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM)** et la **Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO)** ont signé l'**avenant 15** à la convention nationale des orthophonistes. Cet avenant reconduit le **dispositif démographique expérimental** mis en place par l'avenant 13 en 2012, selon les mêmes modalités et les mêmes objectifs pour une durée de **2 ans supplémentaires**.

Ce dispositif a pour but de **réduire les disparités d'installations libérales géographiques** afin de garantir un **meilleur accès aux soins pour les patients** via des primes ou aides. Il concerne seulement les **zones « très sous-dotées »** et des différences sont observées selon si les orthophonistes exercent déjà dans cette zone ou non.

Concernant les orthophonistes déjà installés en zone "très sous-dotée", ils bénéficieront d'une prise en charge de leurs cotisations sociales (dues au titre des allocations familiales à hauteur de **5,4 %** de ses revenus nets de dépassement d'honoraires acquis dans le cadre de la convention).

Les nouveaux arrivants, en plus de la prise en charge des cotisations sociales, auront également une prime annuelle. Les orthophonistes qui étaient antérieurement conventionnés en zone « surdotée » recevront une **prime annuelle de 3000 euros** et les autres une prime de 1500 euros. Avis à tous les néo-diplômés l'entrée en vigueur de cet avenant ne saurait tarder ! Nous vous invitons fortement à vous renseigner sur le zonage de votre future installation !

Les états généraux

Chaque année, la FAGE entame un dialogue structuré permettant de sonder, d'impliquer et d'interroger de manière large les étudiants de nos associations sur une problématique spécifique. Cette année, les échanges ont porté sur la démocratisation de l'Enseignement Supérieur.

Lors des différents événements de la FNEO (week-end de formation, conseil d'administration et groupes de travail), nous avons pu discuter avec les étudiants des problématiques gravitant autour de l'enseignement supérieur. Nous avons pu développer les points suivants :

- **la sélection en orthophonie** : Nous restons convaincus qu'il est nécessaire d'évaluer les aptitudes des candidats désirant devenir orthophonistes. Néanmoins, nous dénonçons la méthode de sélection actuelle qui ne permet pas une parfaite égalité des chances, de par son aspect financier non négligeable.
- **la mobilité** d'un centre de formation à un autre, plus souvent appelée « transferts ».
- **les freins financiers** rencontrés en orthophonie : les frais d'inscriptions en formation initiale et en formation continue, le statut d'étudiants après 26 ou 28 ans, les frais occasionnés par les stages, le salariat étudiant, ...
- **L'orientation active et la réorientation** : Nous avons pu débattre sur les passerelles possibles entre les différentes filières, afin de permettre une réorientation plus facile, sans connaître l'échec du « retour à zéro ». La poursuite d'étude après le master a également été abordée.

Ces échanges ont été très riches et ont plu aux étudiants qui ont eu l'occasion d'y participer. Cela a également permis à la FNEO de sonder les étudiants en orthophonie et de construire une réflexion autour de sujets choisis par ces derniers.